

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR  
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

**15. Résolution sur les Réserves d'INDONÉSIE**

Etant donné l'importance considérable et universellement reconnue des Réserves de Gunung Loser et de Langhnt, sanctuaires de grande valeur pour la survivance du Rhinocéros de Sumatra et de l'Orang-outan, la

8<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

recommande que le Gouvernement central indonésien promulgue un décret renforçant les lois relatives à la protection de ces régions vitales et leur accorde le statut de parc national.